

# LETTRE D'INFO

Le bulletin d'information de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Côte-d'Or



## EDITO

*Par Jean-Pierre SONVICO , Président de la FDAAPPMA*

Au fil des réunions, des rencontres et des discussions avec les élus, les pêcheurs... je me suis rendu compte que, malgré les efforts faits pour améliorer notre communication, les missions, les réalisations et le fonctionnement de la Fédération sont encore trop méconnus. C'est pourquoi j'ai proposé à notre service communication d'éditer une «newsletter» qui permettra au plus grand nombre de mieux comprendre comment et pourquoi se prennent les décisions mais aussi de découvrir les nombreuses réalisations en faveur de la pêche et de la protection des milieux.

En cette période si difficile à vivre et où les rencontres sont devenues quasiment impossibles, ce nouveau support de communication nous permettra de maintenir plus de proximité avec nos AAPPMA et avec les pêcheurs pour lesquels nous œuvrons sans relâche à la recherche des meilleures décisions.

## RETOUR SUR 2020

*Année rendue particulièrement difficile par la COVID et la sécheresse, 2020 aura impacté tous les acteurs du loisir pêche, tant sur le plan financier que pour la pratique de la pêche.*

Que ce soit pour la FNPF, les fédérations départementales ou les AAPPMA, les conséquences financières sont importantes : baisse de la vente des cartes, prestations extérieures pour la fédération, annulation des manifestations.

Malgré la demande de la FNPF, la baisse de la RMA et des baux de pêche du domaine public a été refusée par le ministère et les agences de l'eau.

Une réduction du tarif des cartes de pêche était juridiquement impossible car il s'agit, non pas d'un permis de pêcher, mais d'une adhésion à une association avec tous les droits qui en découlent. C'est pourquoi il a été décidé par la FNPF d'instaurer des mesures de relance de la pêche et par la Fédération Départementale un soutien halieutique aux AAPPMA (voir ci-après).

Et puis, pour mettre un terme à la polémique stérile lancée sur les réseaux sociaux et une revue halieutique mal informée, il est bon de rappeler que le Président et le Directeur Général de la FNPF ont eu plusieurs entretiens avec la Ministre de l'Ecologie, les représentants du Premier Ministre et du Président pour obtenir un assouplissement des règles concernant le loisir pêche pendant les confinements.

De son côté, la Fédération a travaillé avec la DDT pour maintenir des possibilités, certes très restreintes, de pouvoir pêcher dans le respect des règles du confinement. C'est ce qui a permis d'être dans les rares départements qui ont pu reprendre la pêche dès le 3 juin, la majorité des maires concernés n'ayant pas donné suite à la demande de dérogation pour pêcher le week-end de Pentecôte.

# LETTRE D'INFO

## MESURES POUR LA RELANCE DE LA PÊCHE

- Parrainage d'un nouveau jeune pêcheur par un détenteur d'une carte «Personne Majeure», «Interfédérale» ou «Découverte Femme» en offrant une carte «Découverte - de 12 ans» gratuite ou une carte «Personne mineure» à 50 %.
- Un jeu-concours organisé par la FD 21, la FNPF et l'EHGO met en jeu 80 bons d'achat de 50€ (4 000 €)
- La Fédération de Côte d'Or va offrir 8 tonnes de truites arc en ciel à ses AAPPMA (valeur plus de 42 000 €).
- D'autres mesures et parrainages seront proposés en cours d'année sur des périodes déterminées.

## LANCEMENT DU JEU CONCOURS BONS D'ACHAT DE 50€

En partenariat avec la FNPF et l'EHGO, La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Côte-d'Or organise un grand jeu concours à destination des pêcheurs. Un tirage au sort aura lieu chaque semaine, les gagnants pourront bénéficier de 50€ offerts!

**Merci de bien vouloir en informer vos dépositaires!**



### JEU CONCOURS 2021 - Règlement

[fedepêche21.com](http://fedepêche21.com)



**GRAND JEU CONCOURS  
CARTES DE PÊCHE 2021**

80 BONS D'ACHAT DE  
**50€**  
Offerts\*

UNE CHANCE DE PARTICIPER AU  
TIRAGE AU SORT POUR TOUT ACHAT  
D'UNE CARTE DE PÊCHE MAJEURE  
OU INTERFÉDÉRALE PRISE  
AVANT LE 1<sup>er</sup> MARS 2021

Fédération de Pêche de Côte d'Or  
Fédération Nationale PÊCHE  
Mieux Habiter de Côte d'Or

\* Opération valable sur les cartes Majeures et Interfédérales prises sur le département de la Côte-d'Or du 15/12/2020 au 28/02/2021 inclus. Voir modalités de l'offre sur [www.fedepêche21.com](http://www.fedepêche21.com)

La fermeture du brochet approche à grands pas! A compter du 1er février (Fermeture le 31 janvier) et jusqu'à la réouverture de sa pêche prévue le 24 avril, certains modes de pêche susceptibles de capturer le brochet de manière non accidentelle sont interdits (R.436-33 CE).

Cela comprend la pêche au vif, au poisson mort ou artificiel, à la cuillère et autre leurre. Sont également interdites les pêches au lard, carcasse et encornet. Seule la pêche aux appâts naturels est autorisée. [Voir en détail](#)